

DE LA RECONNAISSANCE A L'EGALITE COMPLEXE¹

L'observation empirique comme l'intuition, nous incitent à dépasser une vision de l'égalité et de la justice sociale réduites à la répartition d'un « bien social » unique : le bien matériel. Plus encore, la notion d' « égalité », en tant que valeur en soi, ne suffit plus à rendre compte des aspirations à la justice sociale dans les sociétés démocratiques développées.

Ce que montre Charles Taylor notamment, à la suite de Hegel, c'est que, plus que l'égalité –qui procède par imitation d'autrui -, les individus sont en recherche de reconnaissance de leur valeur sociale par les autres, ce qui renvoie à un idéal d'authenticité sur la façon de conduire sa propre vie . Cette aspiration à la reconnaissance appelle une forte intervention régulatrice de l'Etat, à la fois pour créer les conditions de sa satisfaction pour chacun, d'une part, ainsi que les conditions de sa validation, d'autre part, à travers des institutions légitimes.

Parallèlement, la démarche de Michael Walzer consiste à formaliser un système pluraliste des dimensions de l'aspiration à la reconnaissance. Dans une société donnée il existe plusieurs types de « biens sociaux – argent, pouvoir, éducation, temps libre, etc.- susceptibles d'être désirés par les individus et répartis par les institutions publiques. Il existe plusieurs « sphères de justice ». La détermination des différentes sphères de justice dépend des spécificités historiques de chaque société et des significations sociales accordées à un éventail de biens sociaux donné (la sphère de la « notoriété » par exemple peut revêtir une grande importance dans certaines sociétés par rapport à d'autres). Le système pluraliste de sphères de justice doit obéir à une condition de départ, selon M.Walzer : éviter qu'un bien – l'argent, par exemple -, soit prédominant par rapport aux autres (on ne doit pas être autorisé à « acheter » une charge politique ou un titre académique, par exemple). En conséquence, il faut veiller à l'étanchéité des différentes sphères de justice, chacune obéissant à des critères de répartition spécifiques (les critères de répartition d'une charge religieuse n'étant pas les mêmes que ceux d'une charge académique, par exemple). Le fonctionnement équitable du système des sphères de justice demande donc, également, une action régulatrice importante de la part de l'Etat et des institutions publiques.

D'une façon plus générale, le projet de M. Walzer est de répondre aux divisions qui caractérisent les sociétés démocratiques développées, non par une homogénéisation artificielle, mais par la promotion du pluralisme social sous toutes ses formes : pluralisme de la nature des « biens sociaux à distribuer, pluralisme des formes d'action citoyenne (engagement « partidaire », associatif, informel, etc.), pluralisme des formes d'appartenance culturelle et identitaire.

¹ Présentation d'une approche pluraliste de la justice sociale (Michael Walzer), face à celle de l'égalité simple de John Rawls, trop circonscrite au sein de la sphère socio-économique. Cette conception de l'égalité complexe sera ensuite appliquée, dans les textes suivants sur ce site, à deux nouvelles sphères de justice : celle du Politique et celle de l'Identité culturelle . Voir, pour les fondements de l'égalité complexe : Simon Wuhl, *L'égalité. Nouveaux débats*, PUF, 2002, pp. 185 à 200 (3^{ème} partie : « De la justice sociale à l'égalité complexe »).

